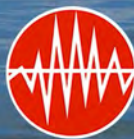


D.I.C.R.I.M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

RISQUES MAJEURS

Apprenez les bons réflexes !



Ville de Tourrette-Levens



EDITO

PREVENIR POUR MIEUX REAGIR !



Mes chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Tourrette-Levens est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs « DICRIM » a pour objet d'informer et de sensibiliser la population sur les risques naturels encourus et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe sur les risques majeurs identifiés sur la commune, ainsi que sur les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune s'emploie à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde « PCS » ayant pour objectif l'organisation des secours en cas d'évènement. Agissons ensemble. Notre sécurité doit rester notre priorité.

Alain Frere

Maire de Tourrette-Levens

SOMMAIRE

P.3 LES INONDATIONS

P.4 LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

P.5 LES RISQUES CLIMATIQUES

P.6 LES SÉISMES

P.7 LES FEUX DE FORÊTS

P.8 LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

P.9 CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

P.10 COORDONNÉES UTILES





LES INONDATIONS

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau.

La commune est exposée au risque d'inondation de la Banquière et de ses affluents et, en particulier, le Rio Sec et le vallon de la Gabre. Les habitations les plus à risque sont situées à proximité du Rio Sec.

Les principales crues survenues sur la commune sont celles de l'année 2000, la dernière inondation datant de janvier 2014.



LES CONSIGNES À SUIVRE FACE À UNE INONDATION

AVANT → S'ORGANISER ET ANTICIPER

- ◆ Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : sauvegarde informatique, albums photos, papiers personnels, factures, matières et produits dangereux ou polluants
- ◆ Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- ◆ Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiroux...
- ◆ Amarrer les cuves
- ◆ Repérer les stationnements hors zone inondable

PENDANT → SE METTRE À L'ABRI

- ◆ N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue
- ◆ Ne pas s'engager sur une route inondée (à pieds ou en voiture)
- ◆ Se réfugier en point haut préalablement repéré (étages)
- ◆ Signaler votre présence et attendre les secours

APRÈS → RESPECTER LES CONSIGNES

- ◆ Aérer
- ◆ Désinfecter à l'eau de javel
- ◆ Chauffer dès que possible.
- ◆ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il diffère en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

La commune possède une topographie accidentée pouvant générer des mouvements de terrain.

Tourrette-Levens a connu, durant ces dernières années, des glissements de terrain, notamment sur l'ensemble du versant face au Plan de Revel, à la Rocca et à Camp Soubran.



LES CONSIGNES À SUIVRE FACE À UN MOUVEMENT DE TERRAIN

AVANT → S'ORGANISER ET ANTICIPER

- ◆ S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT → SE METTRE À L'ABRI

- ◆ Fuir latéralement
- ◆ Ne pas revenir sur ses pas
- ◆ Gagner un point en hauteur
- ◆ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- ◆ Dans un bâtiment s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres

APRÈS → RESPECTER LES CONSIGNES

- ◆ Rejoindre le lieu de regroupement indiqué
- ◆ Après accord des autorités, évaluer les dégâts et dangers



LES RISQUES CLIMATIQUES



Cet aléa concerne un évènement climatique, ou d'origine climatique, susceptible de se produire (avec une probabilité plus ou moins élevée) pouvant entraîner des dommages sur les populations, les activités et les milieux.

Les grands vents, les canicules, les chutes de neige sont autant de risques climatiques capables de s'abattre sur la commune. En effet, l'année 2003 nous a marqué par sa forte canicule. Des chutes de neige ont également perturbé le territoire dans les années 1985, 1986 et 1991.

LES CONSIGNES À SUIVRE FACE À DES RISQUES CLIMATIQUES

EN CAS DE CANICULE

- ◆ Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé
- ◆ Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur en fermant volets et fenêtres en journée pour conserver la fraîcheur
- ◆ Prendre et donner des nouvelles à son entourage.
- ◆ Boire environ 1.5 L d'eau par jour (même sans soif)
- ◆ Ne pas sortir aux heures les plus chaudes (de 12 h à 17 h)
- ◆ Ne pas faire d'efforts physiques intenses
- ◆ Ne pas consommer d'alcool ou de boissons trop sucrées

EN CAS DE NEIGE

- ◆ Éviter de vous déplacer
- ◆ Protéger les installations contre le gel
- ◆ Maintenir une ventilation à votre domicile ou en voiture pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone
- ◆ A l'arrêt couper le moteur de la voiture

EN CAS DE GRAND VENT

- ◆ Éviter tout déplacement surtout dans les massifs forestiers
- ◆ Fermer vos volets et écouter la radio
- ◆ Très souvent les lignes électriques sont coupées, prévoir des moyens pour vous éclairer et faire une réserve d'eau
- ◆ Ne pas monter sur les toitures

LES SÉISMES



Un séisme (ou tremblement de terre) est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface..

La commune de Tourrette-Levens est située en zone 4 correspondant à une sismicité moyenne. L'un des derniers séismes ressenti sur la commune date du 31 octobre 2013. La magnitude enregistrée était de 3.7.

LES CONSIGNES À SUIVRE FACE À UN SÉISME

AVANT ■■■■■ → S'ORGANISER ET ANTICIPER

- ◆ Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité
- ◆ Fixer les appareils et les meubles lourds

PENDANT ■■■■■ → SE METTRE À L'ABRI

A l'intérieur :

- ◆ Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides et s'éloigner des fenêtres

A l'extérieur :

- ◆ Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui est susceptible s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)

En voiture :

- ◆ S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses
- ◆ Se protéger la tête avec les bras
- ◆ Ne pas allumer de flamme

APRÈS ■■■■■ → RESPECTER LES CONSIGNES

Après la première secousse :

- ◆ Se méfier des répliques car il peut y avoir d'autres secousses
- ◆ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- ◆ Vérifier l'eau, l'électricité et le gaz (en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités)
- ◆ Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation)

LES FEUX DE FORÊT

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare et au moins une partie des étages arbustifs détruite.

Les derniers feux importants recensés sur la commune datent de juillet 1982 (23 hectares) et de juillet 2003 (14.5 hectares).



LES CONSIGNES À SUIVRE

AVANT ■■■■■ S'ORGANISER ET ANTICIPER

- ◆ Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- ◆ Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- ◆ Réaliser le débroussaillage réglementaire
- ◆ Balayer la toiture
- ◆ Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, toiture

PENDANT ■■■■■ SE METTRE À L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- ◆ Informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible
- ◆ Attaquer le feu, si possible

Dans la nature :

- ◆ S'éloigner dos au vent
- ◆ Si l'on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide
- ◆ À pieds rechercher un écran (rocher, mur...)
- ◆ Ne pas sortir de votre voiture. Une maison bien protégée est le meilleur abri
- ◆ Fermer et arroser volets, portes et fenêtres
- ◆ Occulter les aérations avec des linges humides
- ◆ Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après

APRÈS ■■■■■ RESPECTER LES CONSIGNES

- ◆ Inspecter l'habitation et éteindre les foyers résiduels

LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

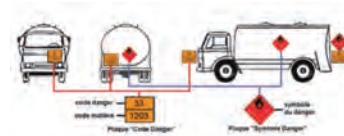
Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation.

Le risque de transport de matières dangereuses sur la commune est généré par la M19 et par les canalisations de gaz.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT ■■■■■ SAVOIR IDENTIFIER UN CONVOI DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) généré(s) par la ou les marchandise(s)



PENDANT ■■■■■ SE METTRE À L'ABRI

Si l'on est témoin d'un accident :

- ◆ Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) à la police ou la gendarmerie (17 ou 112)

Dans le message d'alerte :

- ◆ Préciser si possible le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- ◆ Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, etc.)
- ◆ La présence ou non de victimes
- ◆ La nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.)
- ◆ Le cas échéant, le numéro du produit et le code danger

En cas de fuite de produit :

- ◆ Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner
- ◆ Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- ◆ Ne pas fumer
- ◆ Quitter la zone de l'accident (s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un éventuel nuage toxique)
- ◆ En cas de picotement ou d'odeur forte, respirer à travers un mouchoir mouillé

APRÈS ■■■■■ RESPECTER LES CONSIGNES

- ◆ À la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri



L'ALERTE

Selon les circonstances, la population sera avertie par :

- ◆ La cloche
- ◆ Un message diffusé par un véhicule sonorisé
- ◆ La sirène des pompiers

AVANT

- ◆ S'informer sur les risques encourus et les mesures prévues par la commune (le Plan Communal de Sauvegarde ainsi que le Plan Familial de Mise en Sécurité sont consultables en mairie et sur internet)
- ◆ Repérer les moyens de coupure d'eau, de gaz et d'électricité à son domicile
- ◆ Prévoir à l'avance un kit de mise en sécurité accessible à tous les membres de la famille. Il peut prendre la forme d'un sac et contenir :

Une radio et ses piles de recharge

Une lampe de poche et ses piles

De l'eau potable

Quelques vivres énergétiques et de longue conservation

Des médicaments

Des vêtements de rechange

Une couverture de survie

De l'argent...

PENDANT

EN CAS DE DANGER

Ce qu'il faut faire :

- ◆ Suivre les consignes d'évacuation ou de mise à l'abri en fonction de la nature du risque.
- ◆ S'informer en écoutant la radio (France Bleu Azur, fréquence 103.8)

Ce qu'il ne faut pas faire :

- ◆ Aller chercher ses enfants à l'école
L'école est munie d'un plan particulier de mise en sûreté, organisation interne à l'établissement, pour mettre à l'abri du danger les enfants et le personnel en attendant l'arrivée des services de secours
- ◆ Téléphoner afin de laisser les lignes pour les secours



Mairie de Tourrette-Levens 04 93 91 00 16

Police Municipale 04 97 20 50 02

Préfecture des Alpes-Maritimes 04 93 72 20 00

Pompiers 18 ou 112

Gendarmerie 17

Site de la mairie de Tourette-Levens

www.tourrette-levens.org

Site portail thématique du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

www.risquesmajeurs.fr

Site de la Préfecture des Alpes-Maritimes

www.alpes-maritimes.gouv.fr

Site d'information sur les risques majeurs en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

www.cypres.org

Pour télécharger la version complète du **DICRIM**, rendez-vous sur le site

www.tourrette-levens.org



informez-VOUS

LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui disposent d'une organisation pour les protéger.



Ne téléphonez pas, afin de libérer les lignes pour les services de secours.



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES



FEU DE FORÊT

Fermez volets, portes et fenêtres. Calfeutrez avec des linges mouillés.



INONDATION

Montez à pieds dans les étages.



SEÏSME

Abritez-vous sous un meuble solide.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Éloignez-vous de la zone dangereuse.



INSTALLATION CLASSÉE

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



ÉCOUTEZ LES CONSIGNES GÉNÉRALES

 **N° Vert 0 800 427 366**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE